

À remplir, signer et retourner par fax au 71 340 806 avant le 25 Janvier 2019**1. Le participant**

(Champs obligatoires)

Tarif: 800 DT HT (TVA 19%)

Mlle Mme M. Date de naissance :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Niveau d'études :

Fonction dans l'entreprise :

 Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » figurant sur le présent bulletin d'inscription.**2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant**

(Ne pas renseigner si l'inscription est prise à titre individuel)

Raison sociale :

Matricule fiscal :

Adresse :

Code postal : Ville :

➤ **Responsable formation :** Mlle Mme M.

Nom : Prénom :

Téléphone : Fax : E-mail :

Date, signature du responsable de l'inscription et cachet de l'entreprise**Le responsable demandeur de l'inscription déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent ci-dessous et les accepter sans réserve.****1. Inscription**

L'inscription à l'examen est effectuée en utilisant exclusivement le bulletin d'inscription. L'envoi du bulletin à l'IFBT vaut inscription et engage le participant / l'établissement donneur d'ordre. Un accusé de réception est adressé par e-mail au participant et au responsable de formation par l'IFBT. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

2. Documents contractuels

Les factures tiennent lieu de convention professionnelle simplifiée. Une convention séparée peut être délivrée sur demande.

3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 19%) et incluent les frais de passage de l'examen CISI, un workbook, une révision interactive en ligne, ainsi qu'une adhésion pour une année au CISI (*Student membership*)

Règlement

L'inscription n'est effectivement confirmée par l'IFBT qu'à la réception du règlement complet.

Annulation et report

L'IFBT se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'examen en cas de force majeure. Dans ce cas, l'inscrit est informé et remboursé de la totalité de son règlement.

En cas de report par le participant / établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Tout report intervenant plus de 14 jours ouvrés avant la date de l'examen ne donne pas lieu à des frais supplémentaires ;
- Pour tout report intervenant entre 14 et 8 jours ouvrés avant la date de l'examen, des frais de 70 DT HT seront dus par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Pour tout report intervenant entre 7 et 2 jours ouvrés avant la date de l'examen, des frais de 160 DT HT seront dus par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Pour tout report intervenant moins de 2 jours ouvrés avant la date de l'examen, la totalité du règlement sera due par le participant / établissement donneur d'ordre.

4. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'IFBT font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires.